

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
« Institution spécialisée de la CEEAC »

QUINZIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

Douala (République du Cameroun), du 01 au 03 octobre 2019

RAPPORT



1. La Quinzième Réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue, du 01 au 03 octobre 2019, à l'HOTEL VALLEE DES PRINCES à Douala en République du Cameroun.
2. Y ont pris part, les Représentants des Etats Membres de la **COREP** ci-après:
 - La République du **Cameroun** ;
 - La République du **Congo** ;
 - La République Démocratique du **Congo** ;
 - La République **Gabonaise** ;
 - La République Démocratique de **Sao Tomé e Príncipe**.
3. Ont participé en qualité d'observateur, les Représentants de la **République de Guinée Equatoriale**.
4. Y ont également pris part en qualité d'invités, les Représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Centrale et le Contrôleur Financier auprès de la COREP.
5. La liste des participants est annexée au présent rapport.
6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Dr MIMBANG GUY IRENE**, Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques, Représentant de Monsieur le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun.
7. Cette cérémonie a été marquée par deux allocutions : l'allocution de circonstance de **Monsieur Baschirou MOUSSA DEMSA**, Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC, et le discours d'ouverture de **Monsieur Guy Iréné MIMBANG**, Représentant de Son Excellence Dr TAIGA, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun, Président en exercice du Conseil des Ministres de la COREP.
8. Dans son allocution, le Représentant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), a souligné que le but de cette 15^{ème} réunion du Comité Technique de la COREP consistait, entre autres, à examiner les dossiers administratifs et financiers de cette institution et à prendre connaissance de l'état d'avancement de ses activités à caractère prioritaire, afin d'en informer les instances décisionnelles.
9. Il a ensuite précisé que la collaboration de la CEEAC avec le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine a facilité l'appui à la COREP dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'une Cellule de Coordination Régionale de Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêche (CCR-SCS) afin de lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée dans notre sous-région.
10. L'opérationnalisation de cette Cellule, avec l'appui du Centre Régional pour la Sécurité Maritime en Afrique Centrale (CRESMAC) et du Centre Multinational de Coordination (CMC) ainsi que tous les outils dont disposent nos différents pays, permettra de réduire à sa portion congrue, les effets néfastes des activités de pêche illicite dans les eaux du Golfe de Guinée.

11. Après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Douala aux participants, le Représentant du Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun a, dans son discours d'ouverture, félicité et remercié le Secrétariat Exécutif de la COREP pour avoir choisi Douala à abriter les assises de cette réunion statutaire après celle tenue en 2017 à Libreville en République Gabonaise.
12. Il a ensuite indiqué que la présente réunion est consacrée essentiellement à l'approbation du programme de travail, à l'examen et à l'adoption du budget des exercices 2017, 2018 et 2019. La réunion sera consacrée également à l'examen et à l'adoption des dossiers à soumettre à l'approbation du prochain Conseil des Ministres. Ainsi, a-t-il demandé aux Membres du Comité Technique d'apporter des améliorations pertinentes aux différents projets de documents présentés par le Secrétariat Exécutif.
13. Les travaux proprement dits ont débuté par la présentation des participants et l'élection du Bureau, composé comme suit :
 - Président : **Monsieur Guy Iréné MIMBANG** (Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques de la République du Cameroun);
 - Rapporteurs : **Madame Pulcherie MENGUE M'ADZABA épouse MAGANGA** (Directeur des Pêches Industrielles de la République Gabonaise) et **Madame Judith NFONO NGOMO NCHAMA** (Directeur General de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture de la République de Guinée Equatoriale) ;
 - Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.
14. Après présentation et examen, l'ordre du jour et le programme de la réunion ont été adoptés. L'ordre du jour et le programme de la réunion sont annexés au présent rapport.
15. Les travaux de la réunion ont débuté par l'examen, pour régularisation, des dossiers des années 2017 et 2018.
16. Pour l'année 2017, le Compte Administratif, le Bilan et le Rapport Général de Vérification des Comptes ont été présentés respectivement par Madame Flore WORA, Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique, Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation, et Monsieur Alexis TCHAKONTE, Contrôleur Financier.
17. Les Membres du Comité Technique constatent de ces présentations que le taux de réalisation des recettes est relativement faible (34,11%), d'où un faible taux d'exécution des activités (28,11%) du fait de l'insuffisance des ressources financières. Ils relèvent que ce problème récurrent est du à l'irrégularité de paiement des contributions statutaires, qui constituent la principale source de financement de l'institution.
18. Tout en prenant acte du fait que la République du Cameroun et la République Gabonaise se soient acquittées de leurs contributions statutaires et que la République du Congo ait fait un effort pour réduire ses arrières de contributions en 2017, les Membres du Comité

Technique ont recommandé au Secrétariat Exécutif de relancer les autres pays membres pour régulariser leur situation financière.

19. Néanmoins, il a été précisé qu'il y a une amélioration très significative dans le traitement des opérations financières grâce à l'application du *Manuel de Procédure des opérations budgétaires et comptables*. Des recommandations pertinentes ont également été formulées pour consolider ce processus d'amélioration.
20. A l'issue des échanges, les Membres du Comité Technique ont adopté le Compte Administratif 2017 ainsi que le Rapport Général de Vérification des Comptes de l'année 2017.
21. Pour l'année 2018, les Membres du Comité Technique ont suivi successivement les présentations sur le Programme de travail, le Bilan, le Budget, le Compte Administratif et le Rapport Général de Vérification des Comptes.
22. Les Membres du Comité Technique ont constaté un faible taux d'exécution des activités (17,58%) du fait de l'insuffisance des ressources financières. En effet, le taux de réalisation des recettes reste relativement faible (24,28%). Ils ont souligné que ce problème récurrent est toujours dû à l'irrégularité de paiement des contributions statutaires qui constituent la principale source de financement de l'institution.
23. Tout en prenant acte du fait que seules la République du Cameroun et la République du Congo se sont acquittés de leurs contributions statutaires avec un effort supplémentaire de la République du Congo pour réduire ses arrières en 2018, les Membres du Comité Technique ont recommandé au Secrétariat Exécutif de relancer les autres pays membres pour régulariser leur situation financière.
24. A l'issue des échanges, les Membres du Comité Technique ont adopté le Programme de travail, le Budget, le Compte Administratif et le Rapport Général de Vérification des Comptes de l'année 2018.
25. S'agissant des dossiers de la session budgétaire 2019, les projets de programme de travail et de Budget pour l'année 2019 ont été présentés respectivement par Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA et par Madame Flore WORA. Les Membres du Comité Technique ont adopté les deux projets, en recommandant la réduction du nombre des activités ainsi que des coûts y afférents, et ce en fonction des réalités du moment, notamment la modicité du financement disponible.
26. Le budget, arrêté initialement à 652 005 611 francs CFA, a été ramené à 485 410 567 francs CFA et par conséquent, la mise en œuvre du PAS est passée de 189 112 587 Francs CFA à 95 469 856 Francs CFA.
27. Par ailleurs, les Membres du Comité Technique ont été informés avec satisfaction de ce que le Gabon a récemment pris des dispositions en vue de la récupération de tout le bâtiment affecté au siège de la COREP par la République Gabonaise.

28. De même, les délégués de la République de Guinée Equatoriale ont informé les Membres du Comité Technique de l'aboutissement très prochain du processus d'adhésion de leur pays à la COREP.
29. Le délégué de la République Démocratique du Congo a également informé le Comité Technique de l'avancement du processus d'apurement des arriérés des contributions dues à la COREP.
30. Les Membres du Comité Technique ont examiné les dossiers à soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres, à savoir le Protocole relatif à la Cellule de Coordination Régionale SCS (CCR-SCS) ainsi que le Protocole relatif à la collaboration et à la coopération CRESMAC-COREP.
31. Compte tenu de l'importance de ces deux instruments, les Membres du Comité Technique ont jugé nécessaire de poursuivre l'enrichissement des documents avant de les soumettre à la prochaine session du Conseil des Ministres.
32. Le Comité Technique a poursuivi ses travaux par l'examen de l'état d'avancement de certaines activités à caractère prioritaire, à savoir :
- Le projet Régional d'aménagement des pêcheries des stocks partagés des sardinelles entre l'Angola, le Congo, la RD Congo et le Gabon, en formulation avec la FAO ;
 - Le projet Régional Pêche Banque Mondiale/COREP, en cours de négociation;
 - Le projet de renforcement des capacités des acteurs de la pêche ;
 - Le bilan à mi-parcours des projets des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche;
 - La mise en place du Centre Régional d'Excellence en Aquaculture.
33. S'agissant du projet régional d'aménagement des pêcheries des stocks partagés des sardinelles entre l'Angola, le Congo, la RD Congo et le Gabon, les Membres du Comité Technique ont demandé au Secrétariat Exécutif de relancer le dossier en transmettant de nouveau le projet de la note conceptuelle et le questionnaire aux Etats concernés par ce projet pour recueillir leurs observations. Le Comité Technique recommande au Secrétariat Exécutif, en collaboration avec le CEEAC et la FAO, de poursuivre l'identification de potentiels bailleurs de fond pour le projet.
34. Concernant le projet régional pêche initié par la Banque Mondiale et la COREP, il n'y a que la République Démocratique de Sao Tomé e Principe qui a effectué la formalité requise par la Banque Mondiale. Pour la plupart des pays, la principale difficulté est que le secteur des pêches ne soit pas nécessairement inscrit dans les priorités du pays. Toutefois, les Membres du Comité Technique se sont engagés à s'impliquer dans le processus jusqu'à l'aboutissement du dossier.
35. Quant au projet de renforcement des capacités des acteurs de la pêche, il a été demandé aux trois pays retardataires d'envoyer les éléments devant permettre la bonne

identification du projet : *l'intitulé du projet, la localisation du projet, le groupe bénéficiaire ou cible, les objectifs spécifiques du projet et les résultats attendus.*

36. Ensuite, les Membres du Comité Technique se sont penchés sur le bilan à mi-parcours des projets des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle. Le constat est qu'il n'y a que deux pays dont les experts nationaux SCS ont effectué le travail, à savoir les experts de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo. A ce sujet, les Membres du Comité Technique se sont convenus de relancer les experts de leurs pays respectifs pour la finalisation des registres nationaux, sans lesquels l'élaboration du registre régional ne peut être faite.
37. Dans le cadre de la mise en place du Centre Régional d'Excellence en Aquaculture, il a été demandé au Secrétariat Exécutif et à la Partie camerounaise de se focaliser uniquement, dans un premier temps, sur la finalisation et la signature du Protocole d'accord COREP-MINEPIA.
38. Au titre du suivi des dossiers, les Membres du Comité Technique ont été informés des problématiques liées respectivement:
- Aux activités post-projet FAO-COREP ou TCP/SFC/3501;
 - A l'adhésion à la COREP du pays observateur ainsi que des pays membres de la CEEAC, non membres de la COREP;
 - A la mobilisation des points focaux nationaux pour communiquer les activités de pêche des Etats Membres.
39. En ce qui concerne les activités post-projet FAO-COREP ou TCP/SFC/3501, le Comité Technique a été informé de ce que le projet a été exécuté à la satisfaction de tous les Etats, et on note une nette amélioration dans la qualité des données. Néanmoins, on constate encore un retard dans la transmission des données à la COREP et à la FAO. De même, seul le Cameroun a pu capitaliser les résultats du projet.
40. Concernant l'adhésion à la COREP des pays membres de la CEEAC et non membres de la COREP, les Membres du Comité Technique ont été informés que seule la République Centrafricaine (RCA) a fait une notification en vue de son adhésion. Le dossier est en cours de traitement au niveau de la CEEAC.
41. Concernant la mobilisation des points focaux nationaux pour la communication des activités de pêche, il a été demandé aux Membres du Comité Technique de remobiliser les agents désignés dans leurs Etats respectifs.
42. Le Comité Technique a poursuivi ses travaux, à titre d'information, par les présentations suivantes :
- L'application mobile COREP permettant le suivi de l'actualité de la COREP sur Smartphones ;

- Le fichier mondial des navires de pêche ;
- L'accord des Mesures du Ressort de l'Etat du Port pour lutter contre la pêche INDNR ;
- La couverture sociale du personnel local de la COREP.

43. Les Membres du Comité Technique se sont félicités de ces différentes présentations.

44. La date et le lieu de la 16^{ème} Réunion du Comité Technique seront fixés par le Président en exercice de la COREP, sur proposition du Secrétaire Exécutif, après consultation des pays membres par voie diplomatique.

45. Une Motion de Remerciements a été adressée au Gouvernement de la République du Cameroun et au Peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux et les facilités offertes pour le bon déroulement des travaux.

46. Enfin, les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport de la 15^{ème} Réunion du Comité Technique de la COREP.

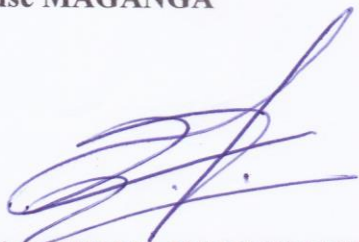
47. La cérémonie de clôture a été présidée par **Dr MIMBANG GUY IRENE**, Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques, au nom du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun.

Fait à Douala, 03 octobre 2019.

Les Rapporteurs



Pulcherie MENGUE M'ADZABA
épouse **MAGANGA**



Judith NFONO NGOMO NCHAMA

Le Président



Guy Iréné MIMBANG

ANNEXES

1. Motion de remerciements

2. Ordre du jour et Programme de la réunion

3. Projets d'actes :

- DECISION N° 001/DEC/COM/19 portant validation des comptes Exercice 2017 ;
- DECISION N° 002 /DEC/COM/19 portant adoption du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2017 ;
- DECISION N° 003 /DEC/COM/19 portant adoption du programme de travail du Secrétariat Exécutif de la COREP - exercice 2018 ;
- DECISION N° 004/DEC/COM/19 portant adoption du Budget du Secrétariat Exécutif – exercice 2018 ;
- DECISION N° 005/DEC/COM/19 portant validation des comptes Exercice 2018 ;
- DECISION N° 006 /DEC/COM/19 portant adoption du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2018 ;
- DECISION N° 007 /DEC/COM/19 portant adoption du programme de travail du Secrétariat Exécutif de la COREP - exercice 2019 ;
- DECISION N° 008/DEC/COM/19 portant adoption du Budget du Secrétariat Exécutif – exercice 2019.

4. Allocutions

- Discours d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun ;
- Allocution du Représentant de la CEEAC.

5. Liste des participants

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Quinzième Réunion tenue à Douala en République du Cameroun du 1^{er} au 03 octobre 2019 à Vallée des Princes Hôtel , exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du peuple camerounais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Douala, ainsi qu'aux conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de nos travaux.

Fait à Douala, le 03 octobre 2019.

LES PARTICIPANTS

2. ORDRE DU JOUR et Programme de la réunion

2.1. Ordre du jour

- **Cérémonie d'ouverture de la réunion**
- **Présentation des participants**
- **Election du Bureau**
- **Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**
- **Présentation et examen du Compte Administratif 2015**
- **Présentation et examen du rapport du Contrôleur Financier**
- **Présentation et examen du Bilan de l'année 2015**
- **Présentation et examen du projet du Programme de travail de l'année 2016**
- **Présentation et examen du projet du Budget de l'exercice 2016**
- **Adhésion aux instruments internationaux**
- **Revue du projet de l'ordre du jour et du programme de la IXème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.**
- **Divers**
- **Conclusions de la réunion**
- **Cérémonie de clôture de la réunion.**

2.2. Programme de la réunion

Accueil

1^{ère} journée (jeudi, 14 avril 2016)

Enregistrement des participants (8h00-9h00)

Cérémonie d'ouverture (9 h00-10h00)

- Mot introductif du Secrétariat Exécutif
- Allocution du Président du Comité Technique
- Allocution du Représentant de la CEEAC
- Discours d'ouverture du Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun ou de son Représentant.
- Cocktail

Début des travaux (10h00-13 h00)

- Présentation des participants
- Election du Bureau
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion
- **Présentation des termes de référence de la réunion**
(par le Secrétariat Exécutif)
- **Examen et adoption du Compte Administratif de l'exercice 2015**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats
- **Présentation et adoption du rapport du Contrôleur Financier**
(par le Contrôleur Financier)
Débats

Pause Déjeuner (13 h00-14h30)

Reprise des travaux (14 h30-15h30)

- **Examen et adoption du Bilan de l'année 2015**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats
- **Examen et adoption du projet du Programme de travail de l'année 2016**
(par le Secrétariat Exécutif)

Débats

Pause café (15h30-16h00)

Reprise des travaux (16 h00-17h30)

- **Examen et adoption du projet du Programme de travail de l'année 2016 (suite et fin)**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats
- Annonces du Secrétariat

Suspension des travaux (17 h30)

2ème journée (vendredi, 15 avril 2016)

Reprise des travaux (9 h00-11h00)

- **Examen et adoption du projet du Budget de l'exercice 2016**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats

Pause café (11 h00-11h15)

Reprise des travaux (11 h15-12h45)

- **Adhésion aux instruments internationaux**
(par le Représentant de la FAO)

Débats
- **Revue du projet de l'ordre du jour et du programme de la IXème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.**
(par le Secrétariat Exécutif)
- **Divers**

Pause Déjeuner (12 h45-14h30)

Reprise des travaux (14 h30-16h00)

- **Rédaction du rapport**
(par le Bureau de la Réunion)

Pause café (16 h00-16h30)

Reprise des travaux (16 h30-18h00)

- **Rédaction du rapport (suite)**
(par le Bureau de la Réunion)

Suspension des travaux (18 h00)

3ème journée (samedi, 16 avril 2016)

Reprise des travaux (10 h00-12h00)

- **Examen et adoption du rapport de la 12^{ème} Réunion du Comité Technique**
- **Clôture de la 12^{ème} Réunion du Comité Technique**

3. PROJETS D'ACTES

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 001/DEC/COM/19
PORTANT VALIDATION DES COMPTES
EXERCICE 2017

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU
GOLFE DE GUINEE (COREP)**

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 6, 7, 9, 12 et 13;

Vu le Titre I, Deuxième Partie, Chapitre IV du manuel de procédure des opérations budgétaires et comptable de la COREP, adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°006/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016;

Se référant aux conclusions de la Quinzième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Douala en République du Cameroun, du 01 au 03 octobre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

DECIDE :

Article premier : Sont adoptés, les comptes de l'exercice 2017 ainsi que leurs états explicatifs ayant été reconnus valides.

Article 2 : Les comptes de l'exercice 2017 sont constitués de la manière suivante :

a) –

- Etat des prévisions budgétaires :	609.477.111 F CFA
-------------------------------------	--------------------------

b) –

- Etat des réalisations budgétaires :	207.892.067 F CFA
---------------------------------------	--------------------------

c) –

- Etat des dépenses effectuées :	171.830.726 F CFA
----------------------------------	--------------------------

d) –

-Situation de trésorerie:	
* Banque:	42.375.269 F CFA
* Caisse	687.169 F CFA
Report Total	43.062.438 F CFA

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif est autorisé de se servir de ces comptes de l'exercice 2017 ci-haut adoptés comme pièces de référence en toutes circonstances.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019.

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en Exercice ;**

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 002/DEC/COM/19

PORTANT ADOPTION

DU RAPPORT GENERAL DE VERIFICATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en son article 12;

Vu la Résolution du 29 janvier 2009 sur l'application des règles de gestion financière par le Secrétariat Exécutif de la COREP :

- Donnant mandat à la République du Cameroun de désigner un fonctionnaire qui sera mis à la disposition de la COREP pour assurer la certification des comptes de la COREP ;
- Rappelant au Secrétariat Exécutif le caractère obligatoire de l'application des principes de validation des comptes par le Président en exercice ainsi que de l'exécution annuelle du budget à la date du 30 avril de chaque année ;

Vu la Décision N° 00000090/D/MINF/CAB du 19 mai 2009 portant désignation d'un Contrôleur Financier chargé de la certification des comptes de la COREP ;

Vu le Titre II, Deuxième Partie, Chapitre I du manuel de procédure des opérations budgétaires et comptable de la COREP, adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°006/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016;

Vu les conclusions de la 15^{ème} Réunion du Comité Technique tenue à Douala en République du Cameroun, du 01 au 03 octobre 2019 ;

Après examen du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté le rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2017, fait par le Contrôleur Financier le 10 mars 2018.

Article 2 : La régularité des opérations financières exécutées par le Secrétariat Exécutif au cours de l'exercice 2017 est certifiée par le contrôle des opérations comptables.

Article 3 : Un solde positif de **43 062 438 F CFA** est confirmé par les opérations budgétaires de l'exercice 2017.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en Exercice,

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 003/DEC/COM/19

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP

EXERCICE 2018

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 12;

Considérant que la mission de la COREP consiste à assister les Etats Membres en vue de protéger et de mettre en valeur, de façon durable, les ressources halieutiques ainsi qu'à promouvoir le développement de l'aquaculture, en vue de maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et de garantir le bien être du plus grand nombre des habitants ;

Se référant aux conclusions de la 15^{ème} Réunion du Comité Technique tenue à Douala en République du Cameroun, du 1^{er} au 03 octobre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif ;

DECIDE :

Article premier : Est adopté le Programme de Travail du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée pour l'année 2018.

Article 2 : Le Programme de Travail, d'un coût de 447 651 329 francs CFA, s'articule autour des cinq (5) axes suivants :

- Missions et Réunions Statutaires :	157 000 000 F CFA
- Rencontres régionales et internationales :	23 000 000 F CFA
- Suivi des conclusions des sessions du Conseil des Ministres et des réunions du Comité Technique :	7 952 313 F CFA
- Mise en œuvre du PAS :	215 199 016 F CFA
- Autres activités :	44 500 000 F CFA
TOTAL	<u>447 651 329 F CFA</u>

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de la notification formelle de la présente décision aux Etats Membres de la Commission ainsi que du suivi de son exécution.

Article 4 : La présente Décision est exécutoire à compter de la date de sa signature.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019.

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice ;

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

**DECISION N° 004 /DEC/COM/19
PORTANT ADOPTION DU BUDGET
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP
EXERCICE 2018**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU
GOLFE DE GUINEE (COREP)**

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 7, 9, 12 et 16;

Vu le Titre I, Première Partie, Chapitre I du manuel de procédure des opérations budgétaires et comptable de la COREP, adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°006/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016;

Se référant aux conclusions de la Quinzième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Douala en République du Cameroun, du 01 au 03 octobre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

DECIDE :

Article premier : Le Budget de la COREP pour l'exercice 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **643.977.482 F CFA**.

Article 2 : Les recettes sont constituées de la manière suivante :

- Fonds de réserves 2017	:	43 062 438 F CFA
- Contributions annuelles des Etats Membres	:	243 000 000 F CFA
- Arriérés des contributions des Etats Membres	:	282 915 044 F CFA
- Dotation budgétaire de la CEEAC	:	75 000 000 F CFA
TOTAL GENERAL	:	643 977 482 F CFA

Article 3 : Les dépenses sont arrêtées comme suit :

- Dépenses d'investissement	Total :	289 729 016 F CFA
- Dépenses de fonctionnement		
• Biens et services consommés		227 270 000 F CFA
• Frais du personnel		124 978 466 F CFA
• Charges et pertes diverses		<u>2 000 000 F CFA</u>
	Total :	354 248 466 F CFA
TOTAL GENERAL		643 977 482 F CFA

Article 4 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de l'exécution du présent budget, en tenant compte du rythme des versements des contributions.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en Exercice ;**

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 005/DEC/COM/19
PORTANT VALIDATION DES COMPTES
EXERCICE 2018

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU
GOLFE DE GUINEE (COREP)**

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 6, 7, 9, 12 et 13;

Vu le Titre I, Deuxième Partie, Chapitre IV du manuel de procédure des opérations budgétaires et comptable de la COREP, adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°006/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016;

Se référant aux conclusions de la Quinzième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Douala en République du Cameroun, du 01 au 03 octobre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

DECIDE :

Article premier : Sont adoptés, les comptes de l'exercice 2018 ainsi que leurs états explicatifs ayant été reconnus valides.

Article 2 : Les comptes de l'exercice 2018 sont constitués de la manière suivante :

a) –

- Etat des prévisions budgétaires :	643.977.482 F CFA
-------------------------------------	--------------------------

b) –

- Etat des réalisations budgétaires :	156.342.438 F CFA
---------------------------------------	--------------------------

c) –

- Etat des dépenses effectuées :	113.240.423 F CFA
----------------------------------	--------------------------

d) –

-Situation de trésorerie:	
* Banque:	43.345.724 F CFA
* Caisse	24.843 F CFA
Report Total	43.370.567 F CFA

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif est autorisé de se servir de ces comptes de l'exercice 2018 ci-haut adoptés comme pièces de référence en toutes circonstances.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019.

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en Exercice ;**

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 006/DEC/COM/19

PORTANT ADOPTION

DU RAPPORT GENERAL DE VERIFICATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en son article 12;

Vu la Résolution du 29 janvier 2009 sur l'application des règles de gestion financière par le Secrétariat Exécutif de la COREP :

- Donnant mandat à la République du Cameroun de désigner un fonctionnaire qui sera mis à la disposition de la COREP pour assurer la certification des comptes de la COREP ;
- Rappelant au Secrétariat Exécutif le caractère obligatoire de l'application des principes de validation des comptes par le Président en exercice ainsi que de l'exécution annuelle du budget à la date du 30 avril de chaque année ;

Vu la Décision N° 00000090/D/MINF/CAB du 19 mai 2009 portant désignation d'un Contrôleur Financier chargé de la certification des comptes de la COREP ;

Vu le Titre II, Deuxième Partie, Chapitre I du manuel de procédure des opérations budgétaires et comptable de la COREP, adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°006/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016;

Vu les conclusions de la 15^{ème} Réunion du Comité Technique tenue à Douala en République du Cameroun, du 01 au 03 octobre 2019 ;

Après examen du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté le rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2018, fait par le Contrôleur Financier le 08 mars 2019.

Article 2 : La régularité des opérations financières exécutées par le Secrétariat Exécutif au cours de l'exercice 2018 est certifiée par le contrôle des opérations comptables.

Article 3 : Un solde positif de **43 370 567 F CFA** est confirmé par les opérations budgétaires de l'exercice 2018.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en Exercice,

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 007/DEC/COM/19

**PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP**

EXERCICE 2019

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 12;

Considérant que la mission de la COREP consiste à assister les Etats Membres en vue de protéger et de mettre en valeur, de façon durable, les ressources halieutiques ainsi qu'à promouvoir le développement de l'aquaculture, en vue de maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et de garantir le bien être du plus grand nombre des habitants ;

Se référant aux conclusions de la 15^{ème} Réunion du Comité Technique tenue à Douala en République du Cameroun, du 1^{er} au 03 octobre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif ;

DECIDE :

Article premier : Est adopté le Programme de Travail du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée pour l'année 2019.

Article 2 : Le Programme de Travail, d'un coût de 254 969 856 francs CFA, s'articule autour des quatre (4) axes suivants :

- Missions et réunions statutaires :	<i>92 000 000 F CFA, soit 36,08% ;</i>
- Rencontres régionales et internationales :	<i>23 000 000 F CFA, soit 9,02% ;</i>
- Mise en œuvre du PAS II :	<i>95 469 856 F CFA, soit 37,44% ;</i>
- Autres activités :	<i>44 500 000 F CFA, soit 17,45%.</i>
TOTAL	<u>254 969 856 F CFA, soit 100%.</u>

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de la notification formelle de la présente décision aux Etats Membres de la Commission ainsi que du suivi de son exécution.

Article 4 : La présente Décision est exécutoire à compter de la date de sa signature.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019.

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice ;

Dr TAIGA

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

**DECISION N° 008 /DEC/COM/19
PORTANT ADOPTION DU BUDGET
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP
EXERCICE 2019**

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 7, 9, 12 et 16;

Vu le Titre I, Première Partie, Chapitre I du manuel de procédure des opérations budgétaires et comptable de la COREP, adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°006/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016;

Se référant aux conclusions de la Quinzième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Douala en République du Cameroun, du 01 au 03 octobre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

DECIDE :

Article premier : Le Budget de la COREP pour l'exercice 2019 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **485.410.567 F CFA**.

Article 2 : Les recettes sont constituées de la manière suivante :

- Fonds de réserves 2018	:	43 370 567 F CFA
- Contributions annuelles des Etats Membres	:	243 000 000 F CFA
- Arriérés des contributions des Etats Membres	:	124 040 000 F CFA
- Dotation budgétaire de la CEEAC	:	75 000 000 F CFA
TOTAL GENERAL	:	485 410 567 F CFA

Article 3 : Les dépenses sont arrêtées comme suit :

- Dépenses d'investissement		
Sous total :		169 999 856 F CFA
- Dépenses de fonctionnement		
• Biens et services consommés		165 070 000 F CFA
• Frais du personnel		148 340 711 F CFA
• Charges et pertes diverses		2 000 000 F CFA
Sous total :		315 410 711 F CFA
TOTAL GENERAL		485 410 567 F CFA

Article 4 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de l'exécution du présent budget, en tenant compte du rythme des versements des contributions.

Fait à Yaoundé, le 04 octobre 2019

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en Exercice ;**

Dr TAIGA

4.Allocutions

COMITE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

15^{ème} Réunion du Comité Technique

Douala le 01 Octobre 2019

Mot d'ouverture du Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques

Président du Comité technique

Dr MIMBANG Guy Iréné

Monsieur le Représentant de la CEEAC ;

Monsieur le Représentant du Coordonnateur du bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP ;

Mesdames et Messieurs les membres du Comité technique de la COREP ;

Mesdames et messieurs les cadres de la COREP ;

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un honneur et un agréable devoir de présider les assises de la 15^{ème} réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), qui se tient ici dans cette somptueuse salle de réunions de l'Hôtel Vallée des Princes.

Permettez-moi tout d'abord mesdames et messieurs de m'acquitter d'un honorable devoir ; celui de vous transmettre les salutations cordiales et fraternelles de Son Excellence Dr Taiga, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la COREP.

Je voudrais en ma qualité de Président du Comité Technique de notre institution, vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Douala, cité capitale économique du Cameroun.

C'est aussi l'occasion pour moi de féliciter et de remercier le Secrétariat Exécutif de la COREP, pour avoir choisi Douala, ville cosmopolite et très accueillante, pour abriter les assises de cette réunion statutaire après celle tenue à Libreville au Gabon en 2017.

Mesdames et messieurs, membres du Comité Technique ;

Comme vous le savez si bien le Comité Technique est un organe consultatif et d'expertise qui a un rôle central à jouer dans le fonctionnement de la COREP en ce qu'il est

chargé entre autres, de coordonner les activités de l'institution ; d'approuver le budget et le contrôle des comptes ; d'assurer l'exécution rationnelle et efficace des programmes de la COREP et de préparer les travaux du Conseil des Ministres.

Votre présence à ces assises témoigne à n'en plus douter de votre attachement et votre engagement à la bonne marche de notre institution commune.

Mesdames et messieurs

Au vu du nombre et de l'importance des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette session du Comité Technique, Je vous invite à les examiner avec le plus grand soin et la plus grande attention aux fins de formuler des orientations et des recommandations qui permettront à la COREP d'atteindre les résultats escomptés aussi bien en faveur des acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, que dans la lutte contre la pauvreté; l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans nos pays respectifs, et ceci dans l'optique de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, les échos favorables qui nous parviennent relativement aux activités menées par la COREP ces trois (3) derniers trimestres, démontrent à suffisance qu'elle s'est inscrite dans une dynamique prospective qui mérite encouragements et félicitations.

Mesdames et Messieurs,

Tout en souhaitant plein succès à nos assises, je déclare ouverts au nom de Son Excellence le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, les travaux de la 15^{ème} réunion du Comité Technique de la COREP.

Vive la coopération régionale et internationale

Je vous remercie pour votre aimable attention.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

Le Secrétariat Général

**DEPARTEMENT DE L'INTEGRATION PHYSIQUE, ECONOMIQUE ET
MONETAIRE**

SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**QUINZIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP DU 1^{er} AU 03 OCTOBRE
2019 A DOUALA, CAMEROUN**

**DISCOURS DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE
GENERAL DE LA CEEAC**

Octobre 2019

**Monsieur le Représentant du Ministre de l’Elevage, des Pêches et des Industries
Animales de la République du Cameroun,**

**Monsieur le Représentant du Coordonnateur du Bureau Sous – régional de la FAO pour
l’Afrique Centrale,**

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP,

Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Technique de COREP,

Honorables invités Mesdames et Messieurs

C’est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom de **Son Excellence l’Ambassadeur AHMAD ALLAM - MI Secrétaire général de la CEEAC**, à l’occasion de cette 15^{ème} réunion du Comité Technique de la COREP dont le but consiste entre autres, à examiner les dossiers administratifs et financiers de cette institution, et de prendre connaissance de l’état d’avancement de ses activités à caractère prioritaire, afin d’en informer les instances décisionnelles.

Comme vous le savez, à la suite de La Décision n°9/CEEAC/CCEG/XIII/07, prise le 30 octobre 2007 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, la COREP revêt aujourd'hui le statut d'Institution spécialisée de notre Communauté Economique Régionale.

Il est également important de rappeler que la CEEAC est une institution qui est actuellement en plein processus de restructuration. A terme, elle ambitionne de se doter d'un organigramme qui favorisera la mise en place d'une plateforme d'expertises dont elle se servira dans le cadre de l'atteinte des objectifs des agendas 2030 du système des Nations Unies, 2063 de l'Union africaine ainsi que ceux de sa vision stratégique à l'horizon 2025. <

Elle jouera alors un rôle catalytique dans la voie vers l'émergence des pays de la sous – région, avec pour moteur de croissance le secteur agro – sylvo pastoral et halieutique conformément à la déclaration de Malabo qui fait figure de boussole d'orientation du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique. A cet effet, la CEEAC prendra toutes les dispositions nécessaires, pour collaborer de manière efficace avec ses partenaires techniques et financiers, et garantira pour le cas particulier de la COREP, un point d'ancrage adéquat, en lui assurant l'encadrement nécessaire, permettant son développement et son épanouissement. La COREP pourra alors s'acquitter convenablement du mandat qui lui est confié pour assurer une saine exploitation des ressources halieutiques dans la région, pour permettre l'accès de ces produits à tous ceux qui en ont besoin, dans une perspective durable.

C'est à ce titre que nous envisageons la collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau mondial et notamment la FAO et World Fish, pour améliorer la gouvernance dans le système des pêches et de l'aquaculture, afin de sauvegarder les écosystèmes marins ainsi que ceux des plans d'eau continentaux.

Au niveau continental, notre collaboration avec le Bureau Inter Africains des Ressources Animales de l'Union Africaine à travers les Accords de partenariat et les memoranda d'entente que nous avons signés avec cette organisation, nous ont permis la mise en œuvre entre autres des Programmes VET – GOV et Fish – GOV. Concernant ce dernier, l'appui la COREP a permis de doter cette institution d'une Cellule de Coordination Régionale de Suivi, de Contrôle et Surveillance des activités de pêche (CCR-SCS) ainsi que les protocoles y afférents, afin de lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée. Nous en sommes fiers et reconnaissants.

J'ose espérer que l'opérationnalisation de cette Cellule avec l'appui de notre Centre Régional pour la Sécurité Maritime en Afrique Centrale (CRESMA) et du Centre Multinational de Coordination (CMC) ainsi que tous les outils dont disposent nos différents pays, permettra de réduire à sa portion congrue, les effets néfastes des activités de pêche illicite dans les eaux du Golfe de Guinée.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Bureau sous – régional de la FAO pour l'Afrique Centrale pour ses appuis multiformes visant à inventorier, conserver, potentialiser, développer et promouvoir les ressources halieutiques dans notre sous – région.

Je ne finirai pas mes propos sans remercier le Gouvernement Camerounais pour avoir permis et assuré les conditions nécessaires pour la tenue de cette 15^{ème} réunion du Comité Technique de la COREP ici à Douala, au cours de laquelle nous allons passer en revue :

- les dossiers relatifs au budget ainsi que les comptes administratifs et financiers de cette institution pour les années 2017, 2018 et 2019,
- les dossiers à soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres, et
- l'état d'avancement des activités à caractère prioritaire.

A la suite de la tenue de ces assises et des délibérations que nous estimons fructueuses, nous invitons l'ensemble des membres du Comité Technique de la COREP, et au-delà toutes les parties prenantes qui sont au niveau du champ d'action et de compétence de cette institution, de mener un plaidoyer pour une amélioration de son fonctionnement. Il s'agit de rassembler des arguments en faveur de la sauvegarde de l'environnement ainsi que ceux relatifs au bien-être des populations sur le plan alimentaire et nutritionnel, sans oublier la création d'emplois et des richesses et de les présenter à leurs hiérarchies respectives et auprès des bailleurs de fonds potentiels pour que toutes les formes de contributions soient mobilisées au bénéfice de cette organisation.

Vive la COREP

Vive la coopération internationale

QUINZIÈME REUNION DU COMITE
TECHNIQUE

Douala (Cameroun), du 1er au 03 octobre 2019

Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays/ Structure	Contact (Tél, Email)
1	M. Baschirou MOUSSA DEMSA	CEEAC	Tél : (+241) 02 10 60 70 E-mail : moussademsa.baschirou@gmail.com
2	Dr. Guy Iréné MIMBANG	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques CAMEROUN	Tél : (+237) 6 96 59 05 84 E-mail : mimbang@gmail.com
3	Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif COREP	Tél : (+241) 07 06 23 64 E-mail : essemile@yahoo.fr
4	M. Dieudonné KISSIEKIAOUA	Conseiller Pêche et Aquaculture CONGO	Tél : (+242) 06 666 14 21 E-mail : kissiekiaouad@yahoo.fr
5	Benoît Claude ATSANGO	Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture CONGO	Tél : (+242) 05 536.97.93 E-mail : benoitclaudatsango@gmail.com
6	Dr. Salvador NGOANDE	Secrétaire Exécutif De la CDPM CAMEROUN	Tél : +0237) 6 99 99 04 72 E-mail : salvadorngoande@yahoo.fr ; sango_cam@yahoo.fr
7	Mme Flore WORA	Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique COREP	Tel : (+241) 07 91 52 63 Email : wora.flore@yahoo.fr
8	M. Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation COREP	Tél : (+241) 05 86 26 12 / 07 38 34 01 E-mail : issaske@yahoo.fr / e.sabuni@corep-se.org
9	M. Austen Junior MOUITY CAKPO	Agent chargé du Service Information/Communication COREP	Tél : (+241) 04 40 79 08 E-mail : austen2013@hotmail.fr
10	M. Lionel KINADJIAN	Expert Pêches et Aquaculture FAO	Tél : (+241) 04 38 23 10 E-mail : lionel.kinadjian@fao.org
11	M. Alexis TCHAKONTE	Contrôleur Financier CAMEROUN	Tél : (+237) 6 77 36 28 56 E-mail : tchakontealexis@yahoo.fr
12	Mme. Pulchérie MENGUE M'ADZABA épouse. MAGANGA	Directrice de Pêche Industrielle GABON	Tél : (+241) 04 41 16 43 E-mail : pulednam@yahoo.fr
13	M. Casimir KOFFI MULUMBA	Chef de Division de l'aménagement des Pêcheries RDC	Tél : (+243) 815 092 719 E-mail : casykoffi@yahoo.fr
14	M. José Eva AURELIO	Département de la Pêche Industrielle STP	Tél : (00239) E-mail : aurelioeva57@yahoo.com.br

15	M. Jesús-Ángel ROPO BOABAILA	Directeur National des Projets de Pêche GUINEE EQUATORIALE	Tél : (00240) 222 252 185 E-mail : angelboabaila@yahoo.com
16	Mme Judith NFONO NGOMO NCHAMA	Directrice Générale de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture GUINEE EQUATORIALE	Tél : (+240) 222 288 274 E-mail : lavenusrosa@gmail.com dg.pescaartesanalpiscicultura@gmail.com
17	Mme Siomara LE ROUX	Interprète	Tél : (+239) 9991 3126 E-mail : siomara.viegas@flatela.com
18	M. Jérémie MANDOUKOU MATSOUGOU	Secrétaire Comptable COREP	Tél : (+241 07 46 04 16 E-mail : jeremie.mandoukou21@gmail.com
19	Mlle. Bernadette AYITO NZE	Assistante de Direction COREP	Tél : (+241 07 90 28 02 E-mail : bernadethpath01@yahoo.fr / b.ayito@corep-sc.org